

Le Principal

Aux

Personnels, Parents d'élèves et élèves du collège Jules Ferry :

*Extraits du Protocole Sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et adaptations liées aux capacités et particularités de l'établissement*

**« Je veux plutôt une bonne rentrée qu'une rentrée en nombre »  
Emmanuel MACRON – 5 mai 2020**

**Pour reprendre les propos du Président de la République la reprise doit être, avant tout, bien pensée, qualitative et progressive, plus que quantitative.** Vous trouverez ci-dessous quelques éléments qui nous semblent indispensables pour une rentrée sereine, nous devons nous adapter régulièrement et vous en informeront.

## **Préalable**

Mesdames, Messieurs,

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. **En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.**

Les personnels procèdent de la même manière.

**Les personnels, les élèves, présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel .** Ils en informent l'établissement par téléphone ou mail avant la reprise des cours et fournissent un Certificat Médical si nécessaire. Le logiciel Pronote permet également de justifier les absences et retards. (Nouvelle fonctionnalité à compter du lundi 11 mai).

Les familles dont les enfants sont porteurs de pathologies chroniques et/ou ayant déjà un PAI et qui pourraient être à risque de complication ou de décompensation sévère sont invitées à demander l'avis de leur médecin référent spécialiste afin d'obtenir leur avis sur le retour au collège et le communiquer à l'infirmière scolaire ou concernant d'éventuelles mesures complémentaires à appliquer, outre les mesures barrières et les mesures d'hygiène recommandées pour l'ensemble des enfants.

Pour toutes questions relatives à la santé de votre enfant au collège, vous pouvez contacter l'infirmière scolaire Mme Guénant tel 06/34/55/98/53 ou par mail [odile.guenant@ac-bordeaux.fr](mailto:odile.guenant@ac-bordeaux.fr) ou le Docteur Anne-Françoise PIRET, médecin de l'Education Nationale au 05 56 76 83 37 ou au 06 14 85 42 43.

## **Le maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

Nous accueillerons les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> à compter du Lundi 18 mai par demi-classe pour ne pas dépasser 15 élèves de 8h à 17h10. Les EDT seront consultables sur Pronote. Les chaises supplémentaires sont enlevées, les élèves sont placés en quinconce de façon à respecter la distanciation physique. Le self fonctionne sur le même principe en 2 services (6<sup>ème</sup> à 11h30 soit un maximum de 69 élèves, 5<sup>ème</sup> à 12h soit un maximum de 73 élèves pour une capacité d'accueil habituelle de 180 personnes par service). Le département de la Gironde fournit des paniers repas dans un premier temps.

## **L'application des gestes barrière**

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

### **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Il n'y a pas de serviette à usage collectif (elles sont à proscrire).

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Concernant le lavage des mains l'ensemble des distributeurs de savon de l'établissement a été remis à neuf, il y a un distributeur de savon par lavabo. Un distributeur de gel est disponible dans chaque salle de cours de même que des lingettes désinfectantes et un spray désinfectant.

Chaque élève doit disposer de son propre matériel, pas d'échanges, pas de prêt afin d'éviter les points contact. Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire. Une bouteille d'eau est autorisée pour l'EPS à titre exceptionnel, chaque élève doit y porter son nom. Lorsque les élèves ont EPS ils viennent en tenue et la gardent toute la journée, les vestiaires n'étant pas autorisés pour l'instant. **De ce fait l'utilisation du mail et de Pronote pour communiquer avec l'établissement est indispensable: l'utilisation du carnet de liaison doit être suspendue pour protéger chacun.**

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

### **Le port du masque**

#### **Pour les personnels**

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact

direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

**Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.** C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le département de la Gironde de fourni en masques ses personnels en contact direct avec les élèves (personnels d'entretien et de restauration).

#### **Pour les élèves**

**Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.** L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

**Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.**

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

**Les masques usagés sont récupérés par leurs utilisateurs dans une pochette plastique dédiée à cet effet et ramenés à domicile.**

#### **La limitation du brassage des élèves**

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

L'arrivée à l'entrée établissement ainsi que les cheminements à l'intérieur seront balisés pour limiter les croisements (marquage au sol d'un sens de déplacement prévu). Le groupe 2 débutera en semaine B (le 18 mai), le groupe 1 reprendra en semaine A (le 25 mai).

**Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments :** les déplacements des élèves sont limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves. Les élèves sont donc accueillis dans des salles dédiées à leur classe :

5<sup>ème</sup> au RDC, 5A Salle 1, 5B Salle 5, 5C Salle 7, 5D Salle 9, 5E Salle Musique

6<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> étage : 6A Salle 108, 6B Salle 101, 6C Salle 104, 6D Salle 106, 6E Salle 103.

**Les récréations** sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Une récréation est prévue pour chaque niveau (le matin les 6<sup>ème</sup> à 9h50, les 5<sup>ème</sup> à 10h20, l'après midi les 6<sup>ème</sup> à 14h50, les 5<sup>ème</sup> à 15h20).

Elles sont sous la surveillance des enseignants en charge des élèves à ces moments avec le soutien du service Vie Scolaire et réparties :

6A 5A Cour nord

6B 5B Jardin coté piste athlétisme

6C 5C Terrain de Basket

6D 5D Cour habituelle

6E 5E Cour habituelle

## La formation, l'information et la communication

...Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

### Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. .... **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation : l'infirmière scolaire interviendra dans chaque classe pour compléter le travail des familles et des enseignants.

### Les parents

Ils sont **informés clairement**, dans la semaine qui précède la réouverture par pronote ainsi que par le site de l'établissement et affichage extérieur :

- des conditions d'ouverture de l'établissement (voir ci-dessus);
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*);
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ; prise en charge dans une salle dédiée par un personnel de l'établissement (infirmière, AED, ...)
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève information des familles voir selon l'urgence contact direct du 15;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement : l'infirmière scolaire Mme Guénant tel 06/34/55/98/53 ou par mail : [odile.guenant@ac-bordeaux.fr](mailto:odile.guenant@ac-bordeaux.fr) , le Docteur Anne-Françoise PIRET, médecin de l'Education Nationale au 05 56 76 83 37 ou au 06 14 85 42 43 ou par mail : [cmscol.langon@ac-bordeaux.fr](mailto:cmscol.langon@ac-bordeaux.fr)
- **de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;**
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves (voir ci-dessus); des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension (voir ci-dessus);

### Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. ... Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation. L'infirmière scolaire interviendra dans chaque classe pour compléter le travail des familles et des enseignants.

Nous remercions chacun d'entre vous pour sa participation à un retour en classe serein et attentif à la sécurité de chacun.

Cordialement,  
Le Principal et l'équipe de Direction